

## Electrabel CoGreen

### Rapport annuel 2013

Chers associés,

Conformément à la législation et aux statuts de notre société Electrabel CoGreen, nous avons l'honneur de vous présenter ci-après le rapport concernant l'activité de notre société au cours du premier exercice qui a débuté le 25 mars 2013, date de la création de la société, et qui s'est terminé le 31 décembre 2013, ainsi que les comptes annuels y relatifs au 31 décembre 2013. La société Electrabel CoGreen a été créée dans le but de collecter des capitaux coopératifs en vue de la réalisation et de l'exploitation de parcs éoliens et de la promotion de l'énergie renouvelable.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013, Cogreen est considérée comme une coopération reconnue par le Service public fédéral Économie.

À la suite de la réalisation des parcs éoliens de Zwevegem-Harelbeke, Frasnès-Lez-Anvaing, Poperinge, Lochristi-Zele et Sint-Gillis-Waas, le Conseil d'administration a pris la décision d'ouvrir le capital aux riverains de ces parcs éoliens. Un prospectus, approuvé par la FSMA le 27 août 2013, a été rédigé pour cette offre publique. L'offre a été ouverte du 16 septembre 2013 au 31 octobre 2013. Après la clôture, il a été constaté que le capital était majoré de 925.000 euros, avec émission de 7.400 parts B. La base d'un financement à long terme d'Electrabel CoGreen dans plusieurs parcs éoliens a ainsi été constituée.

Les charges importantes suivantes ont été notées au cours du premier exercice: la création d'une société et l'approbation du prospectus par la FSMA. Le premier exercice s'est clôturé sur une perte de 4.635 euros. Nous vous proposons de reporter cette perte à l'exercice suivant.

Les risques et les incertitudes auxquels la société a été confrontée l'année dernière sont courants dans le secteur d'activité la société et ont été abordés de manière détaillée dans le prospectus approuvé par la FSMA le 27 août 2013. Aucun risque ni aucune incertitude supplémentaire nécessitant leur description dans le présent rapport n'a été identifié.

Nous estimons par ailleurs nécessaire de signaler à l'assemblée que:

1. La société ne possède aucune part de son capital, ni en son nom ni par l'intermédiaire de personnes agissant en leur nom, mais pour le compte de la société, d'une part, et qu'aucune obligation convertible n'a été émise pendant l'exercice ni qu'aucune augmentation de capital n'a été effectuée dans le cadre du capital autorisé, d'autre part;

2. Aucun évènement majeur pouvant avoir un impact sur les comptes annuels soumis à l'assemblée générale n'a eu lieu après la clôture de l'exercice;
3. La société ne mène aucune activité dans le domaine de la recherche et du développement;
4. La société ne possède aucune agence;
5. La société ne fait usage d'aucun autre instrument financier influençant l'évaluation de son actif, de son passif, de sa position financière et de son résultat;
6. La description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que sa position, son évolution prévisible ou l'influence notable de certains faits sur l'évolution future de la société a été intégrée dans le présent rapport.

Le Conseil d'administration souhaite remercier les associés pour leur confiance.

25 avril 2014



Didier Léchaudé

Président du Conseil d'administration



Nico Priem

Administrateur



Ann Naessens

Administrateur



Anthony Thomas

Administrateur